

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 14 Avril 2016

L'an 2016 et le 14 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de Mme CONAN Marylène, Maire.

Présents : Mme CONAN Marylène, Maire, M. LE CADRE Jean, Mme LE MOAL Agnès, Mme CARTRON Martine, M. BROHAN Christophe, Mme LE DÛ Brigitte, M. MERCIER Jean-Jacques, Mme JONCHERET Catherine, M. SALAÛN Jean-Pierre, Mme COURANT Emilie, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme NACOULMA Marie, M. SAMSON Ludovic, Mme PONDARD Morgane, M. LUHERNE Xavier, Mme FLIPEAUX Denise Maryse, Mme HILBERT Christine, Mme CLEMENT Christine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GIQUELLO Stéphane à M. MERCIER Jean-Jacques, M. CAREMIAUX Marc à M. LE CADRE Jean, M. LEDAN David à Mme COURANT Emilie, M. CADETE Francisco à Mme FLIPEAUX Denise Maryse

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 19

Date de la convocation : 08/04/2016

Date d'affichage : 08/04/2016

A été nommé secrétaire : M. LUHERNE Xavier

I - Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 1/Approbation des compte de gestion - exercice 2015
- 2/Approbation du compte administratif - exercice 2015
- 3/FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT KELEN : CLOTURE
- 4/FINANCES - BUDGET GENERAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2015
- 5/FINANCES - BUDGET "ATELIER RELAIS" : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2015
- 6/CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2016 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES
- 7/FINANCES - DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

1/réf : 2016/023 à 030 : Approbation des compte de gestion - exercice 2015

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les recettes ont été légalement constatées et les dépenses suffisamment justifiées ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE, A L'UNANIMITE :

- **Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur, pour le budget principal et les budgets annexes. Ces comptes de gestion n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, ceux-ci étant en concordance avec les comptes administratifs.**

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

2/réf : 2016/031 à 039 : Approbation des comptes administratifs.

Madame Le Maire a présenté les comptes administratifs des différents budgets (budget principal et les budgets annexes) de l'exercice 2015 dont les résultats se résument ainsi :

EXERCICE 2015
RESULTATS D'EXECUTION
DU BUDGET GENERAL, DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET S	RESULTATS de CLOTURE de l'EXERCICE 2014	PART AFFECTEE à L'INVESTISSEMENT 2015	RESULTATS de l'EXERCICE 2015	RESULTATS de CLOTURE de l'EXERCICE 2015
BUDGET GENERAL				
INVESTISSEMENT	2 089 507,45		302 880,04	2 392 387,49
FONCTIONNEMENT	746 842,09	746 842,09	920 799,73	920 799,73
Opérations non budgétaires				
TOTAL 1	1 342 665,36	746 842,09	657 919,69	1 431 587,76
ATELIER RELAIS				
INVESTISSEMENT	115 658,16		23 284,49	92 373,67
FONCTIONNEMENT	23 284,49	23 284,49	23 878,02	23 878,02
TOTAL 2	92 373,67	23 284,49	47 162,55	68 495,61
BUDGET IMPASSE KELEBI				
INVESTISSEMENT	-		-	-
FONCTIONNEMENT	216 612,10		216 612,10	-
TOTAL 3	216 612,10		216 612,10	-
BUDGET KERAVALLO NEVEZ				
INVESTISSEMENT	234 678,45		30 000,00	204 678,45
FONCTIONNEMENT	232 166,24		59 854,08	292 030,32
TOTAL 4	2 512,21		89 854,08	87 341,87
BUDGET COET RUEL				
INVESTISSEMENT	224 512,20		939 955,02	1 164 467,22
FONCTIONNEMENT	1 532 229,60		1 085 287,90	446 941,70
TOTAL 5	1 756 741,80		145 332,88	1 611 408,92
BUDGET GOHLEBI				
INVESTISSEMENT	454 485,96		241 847,08	212 638,88
FONCTIONNEMENT	228 438,00		29 694,76	198 743,24
TOTAL 6	226 047,96		212 152,32	13 895,64
BUD CLOS MOISTIER I				
INVESTISSEMENT	12 534,19		-	12 534,19
FONCTIONNEMENT	2 201,57		152 805,56	150 603,99
TOTAL 7	10 332,62		152 805,56	163 138,18
BUDGET ZA KERA/DORAS				
INVESTISSEMENT	1 900,00		-	1 900,00
FONCTIONNEMENT	0,40		-	0,40
TOTAL 8	1 900,40		-	1 900,40
PHOTOVOLTAIQUE BOULODROME				
INVESTISSEMENT	-		-	0
FONCTIONNEMENT	-		-	0
TOTAL 9	-		-	0
TOTAL 1 à 9	318 186,92	770 126,58	797 949,22	346 009,56

Compte tenu de la complexité de lecture des comptes administratifs concernant les budgets annexes de lotissements, en raison des nombreuses opérations d'ordre, les élus souhaitent un tableau simple ne reprenant que les opérations réelles. Il est décidé que ce tableau sera remis lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Sous la présidence de Monsieur Jean LE CADRE, adjoint, (Madame le Maire ayant quitté la séance pour le vote), et **APRES EN AVOIR DELIBERE, le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE, A L'UNANIMITE, LES COMPTES ADMINISTRATIFS** du budget principal et des différents budgets annexes (atelier relais, lotissement impasse Kelenn, lotissement de Keravello Nevez, lotissement de Coët-Ruel, lotissement du Goh-Len, lotissement du Clos des Noisetiers, Zone d'Activités de Kervendras et photovoltaïque du boulodrome).

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

3/réf : 2016/040 : FINANCES - BUDGET LOTISSEMENT KELEN : CLOTURE

Madame le Maire expose que les travaux concernant le budget "lotissement Kelen" étant terminés, tous les mandats réglés et les titres de recettes encaissés, les comptes administratif et de gestion 2015 approuvés, il convient de clôturer le budget.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Décider de la clôture du budget "lotissement Kelen" ;**
- **Autoriser, Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document concernant l'exécution de cette décision.**

Après en avoir délibéré : ADOPTE A L'UNANIMITE

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

4/réf : 2016/041 : FINANCES - BUDGET GENERAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2015

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2015 du budget général. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

SECTION de FONCTIONNEMENT		SECTION d'INVESTISSEMENT	
Recettes 2015	3 343 870.12	Recettes 2015	1 846 455.55
Dépenses 2015	2 383 070.39	Dépenses 2015	2 149 335.59
Solde	+ 960 799.73	Solde	- 302 880.04
Report solde 2014	<u>0</u>	Report solde 2014	<u>- 2 089 507.45</u>
Solde cumulé	+ 960 799.73	Solde cumulé	- 2 392 387.49
		Restes à réaliser dépenses	383 000
		Restes à réaliser recettes	785 422
		<i>(Solde en tenant compte des Restes à réaliser)</i>	<i>- 1 687 085.45</i>

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante:

– Section d'investissement			
Recettes : Art. 1068	Réserves		960 799.73
Dépenses : Art. 001	Déficit reporté		2 392 387.49

Après en avoir délibéré : ADOPTE A L'UNANIMITE

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

5/réf : 2016/042: FINANCES - BUDGET "ATELIER RELAIS" : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION 2015

Madame le Maire expose que le conseil municipal est appelé à délibérer pour affecter les résultats de la gestion 2014 du budget atelier relais. Au préalable, il y a lieu d'en constater les résultats cumulés.

SECTION de FONCTIONNEMENT		SECTION d'INVESTISSEMENT	
Recettes 2015	23 989.13	Recettes 2015	23 284.49
Dépenses 2015	111.07	Dépenses 2015	0
Solde	+ 23 878.06	Solde	23 284.49
Report solde 2014	<u>0</u>	Report solde 2014	- 115 658.16
Solde cumulé	+ 23 878.06	Solde cumulé	- 92 373.67
		Restes à réaliser dépenses	0
		Restes à réaliser recettes	0

Il est proposé au conseil municipal l'affectation suivante:

– **Section d'investissement**

Recettes : Art. 1068	Réserves	23 878.06
Dépenses : Art. 001	Déficit reporté	92 373.67

Après en avoir délibéré : **ADOpte A L'UNANIMITE**

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

6/réf : 2016/043 : CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2016 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES

Madame le Maire expose que dans le cadre du vote du budget primitif 2016, il convient de fixer le taux des contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières) pour l'année 2016.

L'état de notification des taux d'imposition de 2016 montre les évolutions suivantes des bases d'imposition prévisionnelles pour 2016 par rapport aux bases définitives de 2015 :

- Taxe d'habitation :	+ 3.105 %
- Taxe foncière (bâti) :	+ 3.195%
- Taxe foncière (non bâti) :	+ 0.45 %

Pour rappel, les taux 2015 des différentes taxes, à savoir :

– Taxe d'habitation :	18.73 %
– Taxe foncière (bâti) :	31.34 %
– Taxe Foncière (non bâti) :	52.36 %

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 1 359 442 euros. Compte tenu du montant des allocations compensatrices d'un montant de 42 765 €, le produit fiscal attendu s'élève à 1 316 677 €.

Suite au débat lors de la réunion du conseil municipal du 31 mars dernier, à l'occasion de la présentation de la préparation budgétaire, Il est proposé au conseil municipal :

□ d'augmenter les taux d'imposition de 1 % et donc de les fixer à :

• Taxe d'habitation	:	18.92 %
• Taxe foncière (bâti)	:	31.65 %
• Taxe foncière (non bâti)	:	52.88 %

Un débat s'engage sur l'opportunité d'augmenter ou pas le taux des impôts, duquel il ressort les remarques principales suivantes :

- *Une augmentation de 1 % du taux équivaut à une augmentation de 2 % pour le contribuable, soit plus que le coût de la vie. Il faut baisser les dépenses de fonctionnement et d'investissement*
Beaucoup de communes maintiennent leur taux, peu augmentent et Vannes n'a pas augmenté depuis 10 ans.
- *Ce à quoi, il est répondu qu'il y en a aussi beaucoup qui augmentent de 1 à 2 %, d'autres n'augmentent pas le taux, mais suppriment des avantages tels que certains abattements*

existant sur les taxes foncières et taxes d'habitation, ce qui est moins visible, mais augmente le coût pour le contribuable. Certaines communes ont également très nettement baissé les subventions aux associations.

- La commune est reconnue pour son bon niveau de services, la question qui peut se poser est le maintien de ce niveau de services, qui a forcément un coût, ou la baisse de ce niveau pour faire des économies ? Autre solution : facturer de façon plus importante aux usagers ces services ?
- Il est rappelé que pour une maison moyenne, classée en catégorie 5, l'augmentation du taux de 1 % induira une augmentation de l'impôt (taxe foncière + taxe d'habitation) de 12 € pour l'année. Ce qui paraît peu par rapport aux différents services en place dont toute la population peut bénéficier. De plus, les catégories de population les plus défavorisées ne subiront pas cette augmentation, puisqu'il existe des dégrèvements en fonction des revenus. Ce qui entraîne des observations telles que "ce sont toujours les mêmes qui paient" et d'autres sur la solidarité.
- Enfin, il est aussi précisé qu'une autre alternative existe : le recours à l'emprunt et donc à un endettement plus important de la commune.

**Après en avoir délibéré, ADOPTE PAR : - pour : 20
- contre : 3**

A la majorité (pour : 20 contre : 3 abstentions : 0)

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Madame le Maire présente les différents budgets :

- Budget principal,
- Budgets annexes :
 - o Atelier relais
 - o Lotissement de Keravello Nevez
 - o Lotissement de Coët Ruel
 - o Lotissement du Goh-Len
 - o Lotissement du Clos des Noisetiers
 - o Zone d'Activités de Kervendras
 - o Photovoltaïque du boulodrome

qui s'équilibrent en dépenses et recettes de fonctionnement de la façon suivante :

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Principal	7 256 417.49	3 610 404.00	10 866 821.49
Atelier Relais	92 373.67	25 000.00	117 373.67
Lotissement Keravello Nevez	204 678.45	387 020.32	591 698.77
Lotissement de Coët-Ruel	1 500 000.00	934 741.70	2 434 741.70
Lotissement du Goh-Len	212 638.88	568 883.24	781 522.12
Lotissement Le Clos des Noisetiers	691 861.82	857 465.81	1 549 327.63
Zone Activités de Kervendras	60 800.40	60 900.40	121 700.80
Photovoltaïque boulodrome	0	8500.00	8500.00
Total budget consolidé	10 018 770.71	6 452 915.47	16 471 686.18

Il est fait remarquer que le titre d'un article dans la presse relatant le dernier conseil municipal indiquait que la dette avait baissé, alors qu'il est proposé une augmentation des impôts. Ce qui n'est pas crédible. Ce à quoi Madame le Maire répond qu'elle n'est pas responsable des articles paraissant dans la presse. Mais qu'effectivement sur le document présenté lors du dernier conseil qui reprenait tous les chiffres de 2008 à 2015, à certaines périodes la dette avait pu baisser, en fonction des investissements, mais ce sont surtout les frais financiers qui ont baissé compte tenu des taux d'intérêts. Cependant, il est évident que la dette va augmenter à nouveau pour la construction de la maison de l'enfance. Il est également indiqué que le chiffre le plus important à retenir est le taux d'endettement constant avec notamment le nombre d'années nécessaire au remboursement total de la dette.

A certaines questions sur le fonctionnement, il est répondu qu'il a été estimé au plus juste tant en recettes qu'en dépenses et permet de dégager une capacité d'autofinancement satisfaisante.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVE, A L'UNANIMITE, LES DIFFERENTS BUDGETS (Budget principal et budgets annexes).

7/réf : 2016/044 : FINANCES - DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame le Maire expose que par courrier reçu en mairie le 05 avril 2016, le Trésorier d'ELVEN sollicite l'admission en non-valeur du solde de différents titres de recettes, émis de 2011 à 2013, à l'encontre de différents débiteurs concernant le service enfance-jeunesse, pour lesquels il reste à régler, pour l'ensemble des débiteurs, un montant total de 54.48 €.

Les dettes individuelles étant égales ou inférieures à 5 €, sont d'un montant inférieur au seuil de poursuite.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Décider de l'admission en non-valeur du solde des titres de recettes ci-dessus pour un montant total de 54.48 € ;**
- **Dire que les crédits sont inscrits en dépenses au budget général de l'exercice en cours ;**
- **Autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes formalités et signer tous documents concernant l'exécution de cette décision**

Après en avoir délibéré : ADOPTE A L'UNANIMITE

A l'unanimité (pour : 23 contre : 0 abstentions : 0)

II - Décisions du Maire dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire : compte rendu

Le marché concernant les travaux de peinture du local des sportifs et des vestiaires au complexe sportif du Guernehué a été attribué à l'entreprise Frédéric BIENVENU de SULNIAC, pour un montant de 8 000.14 € HT.

Il est précisé que ces travaux devraient être terminés avant le 15 août.

III - DPU

Madame le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs délégués conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, rend compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

IV - Informations sur les dossiers en cours

- Monsieur LE CADRE :
 - o rappelle la prochaine commission environnement pour laquelle les convocations des membres concernés figurent dans le dossier du conseil municipal de ce jour. Il donne quelques explications sur l'ordre du jour.
 - o Informe le conseil municipal du nouveau règlement concernant le concours départemental de fleurissement et souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur l'intérêt pour la commune de s'inscrire. Il est répondu que l'inscription avait du sens pour permettre aux particuliers qui souhaitaient participer de le faire, certains étant intéressés. La commission voirie donnera son avis sur l'opportunité d'inscrire la commune pour le fleurissement communal. Il est également fait remarqué qu'il sera important de bien communiquer sur les nouvelles règles.
- Madame le Maire rappelle différentes dates à retenir et notamment la cérémonie citoyenne qui sera organisée pour la 1^{ère} fois. La calendrier de ces différentes dates sera transmis par courriel aux élus.
- Madame LE DU invite les élus qui le souhaitent à aller voir le graph réalisé par les jeunes sur le mur du tennis au complexe sportif du Guernehué.
- Madame le Maire informe le conseil municipal de la participation de la commune à l'émission "Villages au Cœur" sur RCF et donne les horaires de passage à l'antenne de l'enregistrement.

Séance levée à 23 h 25.

En mairie, le 11/05/2016

Le Maire,

Marylène CONAN



